

Le présent document est soumis par Madagascar.

Informations complémentaires sur la proposition 28: Inscrire *Langaha* spp. à l'Annexe II

Proposition d'amendement des annexes suite à la résolution Conf. 9. 24 (Rev. CoP 12) de CITES

A. Proposition

Classement des espèces de *Langaha* BONATERRE, 1790 en **Annexe II** de la CITES. Cette proposition concerne les trois espèces du genre *Langaha* actuellement identifiées dont *Langaha madagascariensis* Bonaterre 1790, *Langaha alluaudi* Mocquard 1901 et *Langaha pseudoalluaudi* Domergue 1988 et les nouvelles espèces de *Langaha* qui seront décrites incessamment. Avec sa forme assez particulière notamment la présence d'un long appendicerostral et des ornements supra-oculaires, ces serpents arboricoles attirent beaucoup les gens amateurs et collectionneurs d'animaux.

Langaha figurent parmi les reptiles qui font l'objet de commerce international à de degré d'exploitation variable suivant les espèces. Les données d'exportation pour 2001, 2002 et 2003 fournies par MINENV EF sont très explicites sur ce point (Voir les détails analytiques dans la section correspondante à chaque espèce). La quantité exportée chaque année résulte d'une manière générale d'une collecte dans la nature. De l'autre côté, la technique d'élevage en captivité n'est pas encore au point pour satisfaire les besoins. Par conséquent, l'impact des prélèvements dans la nature à des fins commerciales bien qu'il soit mal étudié et souvent sous estimé est sans doute considérable et pourrait entraîner une extinction locale rapide si des mesures adéquates ne sont pas prises à temps. L'inscription de ce genre suivant la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction du 22 juin 1979 à Bonn dans l'article 2 annexe II, paragraphe 2b est surtout suggérée par mesure de précaution liée à la rareté des observations dans la nature.

B. Auteur de la proposition

Madagascar

C. Justificatif

Langaha ou serpents à rostre sont parmi les serpents les plus spectaculaires de Madagascar. Ils sont endémiques de la Grande île. Etant arboricole, l'animal présente un aspect filiforme et un long cou. Ils exploitent surtout la formation buissonnante et des lianes ou des tiges et branches en forme de liane ce qui assure un mimétisme parfait avec la forme et la couleur du substrat. Les espèces de *Langaha* présentent un dimorphisme sexuel remarquable au niveau de la structure de l'appendice rostral et ou de la coloration. En effet, l'appendice est plus long et pointu chez le mâle alors qu'il est plus étalé chez la femelle. Le mâle présente souvent de couleur vive que la femelle. Les yeux sont petits et à pupille verticale à ellipsoïdale suivant la lumière. Le régime alimentaire est essentiellement basé sur des lézards et des petits vertébrés.

Très peu d'informations sont disponibles sur *Langaha*. Toutefois au cours de cette dernière décennie grâce à l'état d'avancement des explorations biologiques à travers Madagascar, des

nombreuses récoltes ont été effectuées et elles ont permis de délimiter approximativement les aires de répartition de chaque espèce. Une publication est actuellement sous presse (Raselimanana, sous presse.) qui révisé les caractères diagnostiques de chaque espèce et fait une analyse de la répartition de chaque espèce avec les données nouvelles de collectes récentes.

Les trois espèces n'ont aucun statut légal de conservation. Elles ne figurent pas ni dans la liste IUCN, ni dans celle de l'annexe de la CITES. Elles font l'objet d'un commerce international des animaux sauvages alors que deux d'entre elles sont très rares sinon à aire de distribution très limitée.

Langaha madagascariensis BONATERRE, 1790

1. Taxonomie

1.1. Classe: REPTILIA

1.2. Ordre: SQUAMATA

1.3. Famille: COLUBRIDAE

1.4. Espèce: *Langaha madagascariensis* BONATERRE, 1790

1.5. Synonyme scientifique: *Langaha nasuta*

1.6. Noms communs:

Malagasy	Sarivaha, Famaliakoho
Anglais	Leaf-nosed Snake Twig mimic snake

2. Paramètres biologiques

Cette espèce est caractérisée par un dimorphisme sexuel très accentué au niveau de la coloration. Le mâle présente une coloration marron claire sur le dos délimitée latéralement par une ligne claire bordée en bas par une autre ligne plus sombre ou noirâtre. L'abdomen est jaunâtre notamment au niveau de la gorge. Les mâles de certaines populations présentent une ligne rouge vive bordant la ligne noire latéro-ventrale. La femelle présente plutôt une couleur marron grisâtre avec des taches ou des marques sombres à noirâtres. C'est une espèce ovipare, une femelle gravide avait quatre oeufs dans son ventre. La période de reproduction n'est pas connue, mais des femelles gravides ont été observées au mois de novembre à février. La durée d'incubation est inconnue, mais des bébés serpents ont été rencontrés vers la mi-mars et début avril. Elle se nourrit de lézards. Des petits caméléons *Brookesia brygooi* et de *Calumma nasuta* ont été identifiés dans l'estomac d'un individu. Un mâle capturé dans le Sud de Madagascar avait dans son estomac un iguane terrestre *Chalarodon madagascariensis*. Les grenouilles et les petits oiseaux font également partie de ses proies. En captivité, elle accepte des anolis, geckos et souris (Glaw & Vences, 1994 ; Guibé, 1958 ; Love, in press).

2.1. Pays d'origine:

Madagascar

Distribution

Langaha madagascariensis présente une aire de distribution très large. Elle est répartie presque dans toutes les régions de Madagascar sauf la partie nord-est, le sud-est le centre. L'aire de répartition reste toutefois fragmentée.

2.2. Habitat:

C'est une espèce arboricole. Elle fréquente aussi bien la forêt littorale pluvieuse de l'est que la forêt de transition du nord-ouest et du Nord-est, la forêt caducifoliée de l'ouest et la forêt sèche et le bush épineux du sud-ouest et du sud.

2.3. Etat de la population:

L'espèce n'est pas très fréquente dans sa zone d'occupation. Pendant sept jours de recherche intensive le nombre maximum d'individus recensés est de six dans différentes zones où l'on a rencontré cette espèce. Cette situation suggère la faible densité de la population dans la nature. A part quelques variations géographiques, on n'a pas de confirmation de la présence de sous-populations.

Des études sont en cours pour approfondir cet état de population

2.4. Tendances de la population:

Pas de données disponibles

2.5. Extension de la distribution:

Outre les localités Ambatomainty, Ankarafantsika, Antogil, Betroka Morondava et Nossy Be, citées dans Glaw et Vences, 1994, cette espèce est récemment récoltée à Ankarana (Raselimanana com.pers), à Tampolo (Raselimanana et al., 1998), Sept Lac et la région du Sud et du Sud-ouest de Madagascar. Autrement dit l'aire de distribution est beaucoup plus étendue. Elle reste toutefois assez fragmentée et les exigences de l'espèce sont assez mal connues.

2.6. Rôle de l'espèce dans son écosystème:

C'est une espèce prédatrice, elle joue en effet un rôle régulateur au niveau des populations des espèces proies. Sa position au niveau du maillon de la chaîne trophique suggère qu'elle joue un rôle important dans le transfert d'énergie.

2.7. Menaces:

L'espèce peut fréquenter la formation assez dégradée, donc elle est tolérante vis à vis de la dégradation de l'habitat naturel jusqu'à certain niveau. La collecte pour des fins commerciales constitue cependant une menace pour cette espèce si des mesures sérieuses ne sont pas prises. Etant donné la faible abondance de l'espèce dans la nature, la collecte exhaustive ou répétitive dans les mêmes endroits risque d'entraîner une extinction locale dans un futur proche. Par ailleurs, la même espèce est exportée sous deux noms différents (le vrai nom et le nom mis en synonymie), ce qui entraîne une augmentation des nombres exportés. On note par exemple une exportation de 125 individus en 2001 dont 65 sous le nom de *Langaha Madagascariensis* et le reste sous l'appellation *L. nasuta* (son synonyme). Il en est de même pour l'exportation en 2001 avec les 54 exportés (31/23) et en 2003 avec 213 (131/82).

3.Utilisation et commerce

3.1. Sur le plan national

Aucune utilisation au niveau national n'a été identifiée. Les individus vivants sont vendus auprès des collecteurs ou directement auprès des opérateurs d'exportation.

3.2. Commerce international licite:

Si on se réfère au nombre d'individus exportés, on a tendance à croire qu'elle est faiblement exploitée. Toutefois, lorsqu'on tient compte avec l'expérience dans la nature en ce qui concerne cet animal, on pourrait dire que le commerce même licite devrait être à ré-examiner de près.

Tableau:Exportations de *Langaha madagascariensis* de Madagascar en 2000, 2001 et 2003.

Année	espèce	Allemagne	Canada	Japon	Suisse	Holland	France	Italie	USA	UK	Taiwan	Thaïlande	Espagne
2001	<i>L. madagascariensis</i>	41		12					12				
	<i>L. nasuta</i>					4			36	6		4	10
	Total	41		12		4			48	6		4	10
2002	<i>L. madagascariensis</i>			18	5				6				6
	<i>L. nasuta</i>						5		12	6			
	Total			18	5		5		18	6			6
2003	<i>L. madagascariensis</i>	16	10	20	6				25				
	<i>L. nasuta</i>						10	5	40		20	12	
	Total	16	10	20	6		10	5	65		20	12	

(Source: MEF-Organe de Gestion CITES de Madagascar)

L'analyse globale de ces données d'exportation a montré que durant ces trois dernières années, c'est USA qui le pays destinataire principal des individus exportés. Il représente à lui seul le 38,4% des exportations en 2001, 33,33% des exportations en 2002 et le 30, 37 % des exportations de 2003. On note également l'apparition des nouveaux pays intéressés comme Canada, Suisse, France, Italie et Taiwan. Autrement dit, il y a une augmentation de la demande au niveau du marché. La baisse en 2002 est tout simplement l'impact de la crise à Madagascar.

3.3. Commerce international illicite

Pas de données disponibles.

3.4. Effets réels ou potentiels du commerce:

Pas de données disponibles. Toutefois, la collecte des individus dans un même endroit à des fins commerciales constitue une menace potentielle qui risque d'entraîner une extinction locale.

3.5. Elevage en captivité à des fins commerciales:

Début d'élevage en captivité dans les fermes agréées par l'Etat.

4. Conservation et gestion

4.1. Statut légal

4.1.1. Au plan national:

Aucun statut légal de protection. Elle est toutefois représentée dans au moins trois aires protégées où la collecte des individus pour de fin commercial est interdite.

4.1.2. Au plan international:

Aucun statut légal de conservation et de gestion.

4.2. Gestion de l'espèce:

4.2.1. Surveillance continue de la population:

Surveillance suivant le plan d'action national dans les zones hors Aires protégées et par les Agents de conservation dans les A.P.

4.2.2. Conservation de l'habitat

Langaha madagascariensis est connu dans trois aires protégées (Lokobe SR, Ankarana SR et Ankarafantsika NP).

4.2.3. Mesures de gestion:

Aucune mesure de gestion.

4.3. Mesures de contrôle:

4.3.1. Commerce international:

Pas de données disponibles. Etant donné qu'il ne s'agit pas d'une espèce CITES ni dans la liste

IUCN, il n'y a probablement pas de contrôle.

4.3.2. Mesures internes:

Contrôle suivant le plan d'action national démarrée en 2003.

5. Information sur l'espèce semblable

Langaha madagascariensis se distingue facilement des autres espèces par la forme de son rostral, par l'absence de l'ornementation supraoculaire et par sa coloration. Il n'y a pas d'espèce similaire sauf au niveau de la coloration pour les femelles.

6. Autres commentaires

Certains Zoos à l'extérieur élèvent en captivité cette espèce, mais d'après les informations recueillies dans l'Internet, ils ne disposent qu'un individu en général.

7. Remarques supplémentaires: (si nécessaire)

8. Références

Glaw, F. & M. Vences, 1994. A fieldguide to the Amphibians and Reptiles of Madagascar. Second edition including mammals and freshwater fish. Moos Druck, Leverkusen and FARBO, Köln.

Guibé, J. 1958. Les serpents de Madagascar. *Mémoires de l'Institut scientifique de Madagascar* 12:189-260.

MEF, 2001. Données de base de l'Organe de Gestion CITES de Madagascar Année 2001 des animaux non-CITES. Antananarivo Madagascar

MEF, 2002. Données de base de l'Organe de Gestion CITES de Madagascar Année 2001 des animaux non-CITES. Antananarivo Madagascar.

MEF, 2003. Données de base de l'Organe de Gestion CITES de Madagascar Année 2001 des animaux non-CITES. Antananarivo Madagascar.

9

Raselimanana A. P. Sous presse. The genus *Langaha* on Madagascar : rediscovery of *L. pseudoalluaudi*, Domergue 1988. *Novitates*.

Raselimanana, A.P., D. Rakotomalala, & F. Rakotondramparany. 1998. Les reptiles et amphibiens: diversité et conservation, In *Inventaire biologique de la forêt littorale de Tampolo (Fenoarivo Antsinanana)*. J. Ratsirarison et S.M. Goodman (eds.). Centre d'Information et de Documentation Scientifique et Technique, Antananarivo, Recherches pour le Développement, Série Sciences biologiques, No. 14: 183-195.

10

Langaha alluaudi MOCQUARD, 1901

1. Taxonomie

1.1. Classe: REPTILIA

1.2. Ordre: SQUAMATA

1.3. Famille: COLUBRIDAE

1.4. Espèce: *Langaha alluaudi* MOCQUARD, 1901

1.5. Synonyme scientifique: Rien

1.6. Noms communs:

Malagasy Fandrefiala

2. Paramètres biologiques

Cette espèce est caractérisée par un dimorphisme sexuel très accentué au niveau de l'appendice rostral. Il est plus élargi, foliacé et repleyé en gouttière à concavité inférieure chez la femelle, alors que chez le mâle, il est effilé et triangulaire (Guibé, 1958). Il existe une sorte de corne supraoculaire au dessus de l'oeil. La coloration est marron brunâtre chez les deux sexe et présentant des marques transversales brunâtres.

C'est une espèce ovipare. La période de reproduction n'est pas connue, mais au mois de mars, on a capturé un juvénile de l'année qui est déjà à un stade plus avancé (la trace de l'emplacement de l'ombilic est à peine visible sur la partie postérieure de l'abdomen). La durée d'incubation est inconnue. On ne connaît pas beaucoup de choses sur son régime alimentaire. Dans le contenu stomacal d'un individu capturé dans la forêt de Mikea, on a identifié de reste de geckos diurnes (*Phelsuma*). Il se nourrit probablement de tous les petits geckos diurnes à sa portée.

2.1. Pays d'origine:

Madagascar

Distribution

Langaha alluaudi présente une aire de distribution localisée dans le Sud-ouest de Madagascar.

Guibé (1958) a signalé le Sud-est, le Sud et l'Ouest comme aire de répartition. Les localités signalées dans le SE et le Sud ne sont pas confirmées par des nouvelles récoltes. Il est fort probable que les spécimens collectés dans ces régions sont de *L. madagascariensis* qui est assez fréquente dans cette zone sub-aride du Sud et de la littorale SE. Il est possible de confondre un juvénile mâle de *L. madagascariensis* avec un mâle *L. alluaudi* si on tient seulement compte de la coloration. Au cours de nombreuses intensives investigations biologiques menées dans le Sud et le Sud-est de Madagascar au cours de ces 15 dernières années, on n'a jamais rencontré un seul individu de *L. alluaudi*. Cette espèce semble être inféodée dans la forêt de transition Sud-ouest de Madagascar en particulier dans la forêt de Mikea.

2.2. Habitat:

C'est une espèce arboricole. Elle fréquente la forêt de transition et les fourrés du Sud-ouest de Madagascar. Apparemment, elle préfère les formations buissonnantes et enchevêtrées. Tous les individus récemment collectés dans la forêt de Mikea ont été observés dans les mêmes types d'habitat : fourré sur sable blanc.

2.3. Etat de la population:

Aucune information disponible sur l'état de population. L'espèce n'est pas très fréquente dans sa zone d'occupation. Pendant deux mois d'inventaire biologique dans la forêt de Mikea, on n'en trouvé que trois individus. Cette situation suggère la faible densité de la population dans la nature.

La présence de sous populations n'est pas confirmée. Aucune variation n'a d'ailleurs remarquée au niveau de la population.

2.4. Tendances de la population:

Pas de données disponibles

2.5. Extension de la distribution:

Glaw et Vences, 1994, n'ont fait que répéter les localités déjà mentionnées par Guibé (1958). Les localités Salary Nord et Ankotapiky dans la forêt de Mikea (Raselimanana sous presse) sont nouvelles. Un spécimen est récemment collecté dans la forêt de PK 32 au nord de Tuléar. C'est le seul endroit connu où on a de preuve de la cohabitation de *Langaha alluaudi* et *L. madagascariensis* (Raselimanana com. pers.).

2.6. Rôle de l'espèce dans son écosystème:

C'est une espèce prédatrice, elle joue en effet un rôle régulateur au niveau des populations des espèces proies. Sa position au niveau du maillon de la chaîne trophique suggère qu'elle joue un rôle important dans le transfert d'énergie.

2.7. Menaces:

L'espèce semble être confinée à un type d'habitat assez particulier « fourré sur sable blanc avec dominance des euphorbes et de Didieracées. L'aire de répartition jusqu'à ce que des nouvelles collectes soient réalisées couvre uniquement la région du Sud-ouest malgache. Les zones d'occupation sont impropres à la pratique agricole et que le défrichement se limite à la coupe sélective de bois de chauffe et de construction, le risque de perte d'habitat est assez limité sauf dans certains endroits qui se trouvent à l'intérieur comme le PK32. La collecte pour des fins commerciales constitue cependant une menace pour cette espèce si des mesures sérieuses ne sont pas prises. Etant donné la faible abondance de l'espèce dans la nature, la collecte exhaustive ou répétitive dans le même endroit est fatale pour la population. Sur les 27 individus exportés en 2002, nous suspectons qu'ils proviennent tous probablement de la forêt de Mikea. La présence des collecteurs locaux est confirmée dans cette région. Ils collectent d'ailleurs autres animaux sauvages dans cette zone.

3. Utilisation et commerce

3.1. Sur le plan national

Aucune utilisation au niveau national. Les individus vivants sont vendus auprès des collecteurs semble-t-il.

3.2. Commerce international licite:

Si on se réfère au nombre d'individus exportés, on a tendance à croire qu'elle n'est pas l'objet d'un véritable business de commerce. Toutefois, basée sur la réalité sur le terrain et le mode d'exploitation de la ressource sur place, un risque de déclin de la population est probable dans la future proche si il n'y a aucune réglementation efficace de gestion. Il est tout au moins nécessaire de signaler clairement dans l'autorisation le site où l'animal est capturé afin de pouvoir estimer l'état de population en fonction de la tendance de collectes.

Tableau: Exportations de *Langaha alluaudi* de Madagascar en 2000, 2001 et 2003.

Année France USA Anglet-erre Espagne

2001 0 0 0 0

2002 5 10 6 6

2003 0 0 0 0

(Source: MEF-Organisme de Gestion CITES de Madagascar)

L'analyse globale de ces données d'exportation a montré que USA est le pays destinataire principal des individus exportés. Il représente à lui seul le 37,04% des exportation en 2002. Aucune

exportation n'a été signalée pour 2001 et 2003. Cette situation semble suggérer que le lieu de collecte est très récent et que le ou les collecteurs qui l'a (ont) identifié a (ont) raflé une grande portion au premier passage en utilisant probablement des petits garçons du village comme

ramasseurs (Les villageois le long de la littorale entre Tsifota et Salary Nord ont signalé la présence des acheteurs d'animaux).

3.3. Commerce international illicite

Pas de données disponibles.

3.4. Effets réels ou potentiels du commerce:

Pas de données disponibles. Toutefois, la collecte des individus dans le même endroit pour de fin commerciale constitue une menace potentielle qui risque d'entraîner une extinction locale.

3.5. Elevage en captivité à des fins commerciales:

Pas de données disponibles.

4. Conservation et gestion

4.1. Statut légal

4.1.1. Au plan national:

Aucun statut légal de protection. Sa présence dans une aire protégée quelconque n'est pas confirmée. La forêt de Mikea est actuellement en cours de proposition pour la création d'une aire protégée.

4.1.2. Au plan international:

14

Aucun statut légal de conservation et de gestion.

4.2. Gestion de l'espèce:

4.2.1. Surveillance continue de la population:

Aucune surveillance.

4.2.2. Conservation de l'habitat

Langaha alluaudi n'est pas tellement menacée de la destruction de l'habitat. La zone d'occupation est impropre à la culture. La divagation de cheptel bovin et caprin n'est constituée pas

une menace du moins pour les quelques dizaines d'années à venir.

4.2.3. Mesures de gestion:

Aucune mesure de gestion.

4.3. Mesures de contrôle:

4.3.1. Commerce international:

Pas de données disponibles. Etant donné qu'il ne s'agit pas d'une espèce CITES ni dans la liste IUCN, il n'y a probablement pas de contrôle.

4.3.2. Mesures internes:

Rien.

5. Information sur l'espèce semblable

Langaha alluaudi est très caractéristique par sa couleur quasi uniforme et avec ses cornes supraoculaires plus marquées chez la femelle, mais assez rudimentaire chez le mâle. La confusion est possible avec *L. pseudoalluaudi*, mais plusieurs caractères notamment au niveau des écailles les différencient (Domergue, 1988). Leurs aires de distribution ne se chevauchent pas d'ailleurs. Cette dernière n'est connue que dans le moyen Nord de Madagascar.

6. Autres commentaires

7. Remarques supplémentaires: (si nécessaire)

8. Références

Domergue Ch. A. 1988. Notes sur les serpents de la région malgache. VIII. Colubridae nouveaux.

Bulletin du Museum d'Histoire Naturelle, Paris, 4ème série, 10: 135-146.

Glaw, F. & M. Vences, 1994. A fieldguide to the Amphibians and Reptiles of Madagascar.

Second edition including mammals and freshwater fish. Moos Druck, Leverkusen and FARBO, Köln.

Guibé, J. 1958. Les serpents de Madagascar. *Mémoires de l'Institut scientifique de Madagascar* 12:189-260.

MEF, 2001. Données de base de l'Organe de Gestion CITES de Madagascar Année 2001 des animaux non-CITES. Antananarivo Madagascar

MEF, 2002. Données de base de l'Organe de Gestion CITES de Madagascar Année 2001 des animaux non-CITES. Antananarivo Madagascar.

MEF, 2003. Données de base de l'Organe de Gestion CITES de Madagascar Année 2001 des animaux non-CITES. Antananarivo Madagascar.

Raselimanana A. P. Sous presse. The genus *Langaha* on Madagascar : rediscover-y of *L. pseudoalluaudi*, Domergue 1988. *Novitates*.

Raselimanana, A.P. (Sous presse). L'Herpétofaune de la forêt de Mikea. In : Raselimanana A.P. & S.M. Goodman (eds.). Inventaire floristique et faunistique de la forêt de Mikea : Paysage écologique et diversité biologique d'une préoccupation majeure pour la conservation. *Recherches pour le Développement, Série Sciences biologique*

16

Langaha pseudoalluaudi DOMERGUE, 1988

1. Taxonomie

1.1. Classe: REPTILIA

1.2. Ordre: SQUAMATA

1.3. Famille: COLUBRIDAE

1.4. Espèce: *Langaha pseudoalluaudi* DOMERGUE, 1988

1.5. Synonyme scientifique: Rien

1.6. Noms communs:

Malagasy

2. Paramètres biologiques

Cette espèce est caractérisée par la présence d'appendices supraoculaires en forme de corne. L'appendice nasal est foliacé, formé d'écailles allongées, pouvant être redressé à la verticale (Domergue, 1988). C'était le seul échantillon connu et qui est un individu femelle, mais en 1997 un deuxième spécimen a été récolté et c'était un mâle (Raselimanana sous presse). Il n'y a pas un dimorphisme sexuel notable. La coloration générale est d'un brun gris avec des marques foncées plus accentuées par endroit.

C'est une espèce ovipare. La femelle capturée le 10 octobre 1966 dans la région d'Ambilobe (son Terra typica) avait pondu trois oeufs peu de temps après sa capture (Domergue, 1988). La période de reproduction est en effet assez précoce car en général la reprise des activités biologiques débute fin septembre début octobre ou même un peu tardif pour la plupart des espèces de la faune herpétologique. La durée d'incubation est inconnue. On ne connaît rien de son régime alimentaire.

2.1. Pays d'origine:

Madagascar

Distribution

Langaha pseudoalluaudi présente une aire de distribution très restreinte dans la partie Nord de Madagascar, dans la région entre Ambilobe et Daraina. Cette espèce n'est d'ailleurs connue que

par deux spécimens. Le premier qui est l'holotype est au Muséum de l'Histoire Naturelle de Paris.

Le second se trouve dans la salle de collection du Département de Biologie Animale, Université d'Antananarivo, Madagascar.

17

2.2. Habitat:

C'est une espèce arboricole. Elle fréquente la forêt de transition entre la forêt humide de l'est et la formation caducifoliée de l'ouest. Dans l'ensemble la formation végétale est plus proche de la forêt pluviale semi-caducue du plateau central.

2.3. Etat de la population:

Aucune information disponible sur l'état de population. Apparemment, c'est une espèce très rare. Plusieurs investigations biologiques ont été effectuées dans ses zones d'occurrences au cours de ces dernières six années, mais aucune nouvelle collecte n'a été signalée.

2.4. Tendances de la population:

Aucune information.

2.5. Extension de la distribution:

Les différentes missions d'inventaire biologique dans toutes les régions nord et nord-est de Madagascar n'ont révélé une extension de l'aire de distribution.

2.6. Rôle de l'espèce dans son écosystème:

Aucune information disponible, mais il est probablement une espèce prédateur comme ses paires. Elle joue en effet un rôle important dans le transfert d'énergie.

2.7. Menaces:

L'espèce se trouve dans la zone où la déforestation est plus grave avec une très faible représentation dans le réseau des aires protégées. Par ailleurs, cette espèce n'a été encore recensée dans aucune aire protégée. Elle n'est pas encore signalée dans le commerce, mais dans la liste des exportations en 2002, elle fait mention de 16 individus sous le nom de *Langaha* sans aucune précision alors que les deux autres espèces sont bien définies. Cela nous suggère qu'il pourrait s'agir de *L. pseudoalluaudi* que les opérateurs n'arrivent pas à identifier. Avec la situation actuelle de cette espèce toute forme d'exploitation est fatale pour la survie de la population.

3. Utilisation et commerce

3.1. Sur le plan national

Aucune information disponible.

3.2. Commerce international licite:

Aucunes données disponibles.

3.3. Commerce international illicite

Pas de données disponibles.

3.4. Effets réels ou potentiels du commerce:

Pas de données disponibles. Toutefois, toute forme d'exploitation basée sur la collecte dans la nature menace la population qui est déjà à très faible densité.

3.5. Elevage en captivité à des fins commerciales:

Pas de données disponibles.

4. Conservation et gestion

4.1. Statut légal

4.1.1. Au plan national:

Aucun statut légal de protection. Sa présence dans une aire protégée quelconque n'est pas confirmée.

4.1.2. Au plan international:

Aucun statut légal de conservation et de gestion.

4.2. Gestion de l'espèce:

4.2.1. Surveillance continue de la population:

Aucune surveillance.

4.2.2. Conservation de l'habitat

La déforestation liée à la pratique agricole et à l'exploitation minière sévise dans la zone d'occurrence de cette espèce.

4.2.3. Mesures de gestion:

Aucune mesure de gestion.

4.3. Mesures de contrôle:

4.3.1. Commerce international:

Pas de données disponibles. Etant donné qu'il ne s'agit pas d'une espèce CITES ni dans la liste IUCN, il n'y a probablement pas de contrôle.

4.3.2. Mesures internes:

Rien.

5. Information sur l'espèce semblable

Langaha alluaudi est assez similaire, mais *L. pseudoalluaudi*, se distingue de la première par la structure des écailles et la forme de rostral. Leurs aires de distribution ne se chevauchent pas d'ailleurs.

6. Autres commentaires

7. Remarques supplémentaires: (si nécessaire)

8. Références

Domergue Ch. A. 1988. Notes sur les serpents de la région malgache. VIII. Colubridae nouveaux.

Bulletin du Museum d'Histoire Naturelle, Paris, 4ème série, 10: 135-146.

MEF, 2002. Données de base de l'Organe de Gestion CITES de Madagascar Année 2001 des animaux non-CITES. Antananarivo Madagascar.

Raselimanana A. P. Sous presse. The genus *Langaha* on Madagascar : rediscover-y of *L. pseudoalluaudi*, Domergue 1988. *Novitates*.